



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2020-01-001

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2020

Sommaire

DDCS

72-2019-12-30-003 - Arrêté renouvelant la commission du 30 décembre 2019 (3 pages)

Page 3

DDCS

72-2019-12-30-003

Arrêté renouvelant la commission du 30 décembre 2019

Arrêté portant renouvellement de la composition de la commission de médiation de La Sarthe

02 JAN 2020

DDCS72

PREFET DE LA SARTHE

Service origine :

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
Pôle hébergement-logement
et veille sociale

Arrêté du 30 DEC. 2019 portant renouvellement
de la composition de la commission de médiation de la Sarthe

Vu l'article L. 441.2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale :

VU l'article R. 441.13 et suivants du code de la construction et de l'habitation codifiant le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable ;

VU le décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

VU la désignation du conseil Départemental en date du 11 juin 2019 ;

VU la désignation de Le Mans Métropole en date du 6 novembre 2019 ;

VU la désignation de l'Association Amicale des Maires et des Adjointes de la Sarthe en date du 13 décembre 2019 ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur QUILLET – Préfet de La Sarthe ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2017 relatif à la composition de la commission de médiation pour la période 2017-2019 ;

VU la proposition du directeur départemental de la Cohésion sociale ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe.

ARRETE

Article 1 – Monsieur Pierre GRAFFE est nommé président de la commission de médiation

Article 2 – La composition de la commission de médiation est fixée comme suit pour la période de 2020 - 2023:

| Organismes représentés | Nombre | Titulaires | Suppléants |
|--|--------|---|---|
| État | 3 | Patrick DONNADIEU Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (DDCS) | Thierry GENTES Directeur – Adjoint à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) |
| | | David ALLAIN Chef du Service Hébergement Logement et Veille Sociale à la DDCS | Olivier LEHMANN Chargé de Mission Ingénierie Sociale – Coordination (DDCS) Chrystèle LECHAUX-LE MELLAT (ARS) – Délégation Territoriale de La Sarthe |
| | | Philippe FOUQUET Chef du Service Logement de la Direction Départementale des Territoires | Jocelyne MARTIN Direction Départementale des Territoires |
| Conseil Départemental | 1 | Samuel CHEVALLIER Président de la Commission Insertion Logement | Ivan LE CHARPENTIER Responsable du Service Logement |
| Représentant des EPCI ayant conclu un accord collectif intercommunal | 1 | Christine POUPINEAU Conseillère Municipale du Mans | Lydia HAMONOU – BOIROUX Adjointe au Maire du Mans |
| Association des Maires, des Adjointes et des Présidents d'Intercommunalité | 1 | Michèle MARREAU Conseillère municipale de Sablé Sur Sarthe | Pascale LEVEQUE Adjointe au Maire de la Ferté Bernard |
| Organisme bailleurs sociaux | 1 | Eric EMERY Directeur Gestion Locative et Action Commerciale LE MANS METROPOLE HABITAT | Berengère CHOLLET Responsable de la Gestion Locative PODELIHA Tessa COËFFE Directrice d'agence CDC HABITAT |
| Organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage | 1 | Xavier NOUVEAU Directeur de l'Association « Le Relais Habitat et Services Jeunes » | Marie – Christine MARTIN Administratrice de l'ADGESTI |

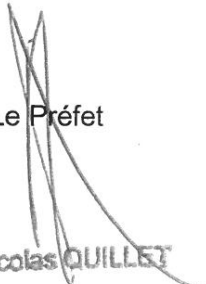
| Organismes représentés | Nombre | Titulaires | Suppléants |
|---|--------|---|---|
| Organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement foyer et de gestion locative sociale | 1 | Manuel ALARICH Directeur adjoint de l'Association NELSON MANDELA | Isabelle DELANOE Directrice du pôle Hébergement CROIX ROUGE en Sarthe Sud |
| Association et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées | 2 | Hélène OLIVIER Association MONTJOIE Adelaïde LEMEUNIER PEAN Association TARMAC | |
| Association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation | 1 | Huguette RAOULT CLCV | Michel PROVOST CNL |
| Association de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département | 2 | Maïta FAILLEAU UDAF Anne PICHARD Centre Social LARES | Monique LAROY UDAF Armelle MARSURA Centre social LARES |
| Conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées (CRPA) | 1 | Ismaël Ibrahim CRPA | Monique LEVEILLE CRPA |

Article 3 – Le secrétariat de la commission, auquel sont adressées les saisines, est assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Service Hébergement Logement et Veille Sociale - Secrétariat de la commission de médiation – 19 boulevard Paixhans – 72019 Le Mans Cédex 2.

Article 4 – l'arrêté du 17 janvier 2017 est abrogé.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Sarthe.

Le Préfet



Nicolas QUILLET